



Du lycée à l'université

élèves en situation de **handicap**

Infos et bons conseils



DU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ

POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS ET BONS CONSEILS

L'enseignement supérieur accueille de plus en plus d'étudiants en situation de handicap. Les dispositions nécessaires sont mises en place pour le bon déroulement de vos études : aides pédagogiques, accessibilité des lieux d'études, logement, restauration, sport, culture, transports...

L'ANNÉE DE TERMINALE, L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT HANDICAP DE VOTRE LYCÉE EST LÀ POUR VOUS GUIDER.

Il fait le lien entre vos familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de vous.

APB, POUR S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

«Admission post-bac» est votre plate-forme d'inscription en 1^{ère} année d'enseignement supérieur, notamment pour les licences (1^{ère} année en université), la PACES (première année commune aux études de santé) et les DUT (diplômes universitaires de technologie). Inscription, choix des vœux du 20 janvier au 20 mars 2017 : www.admission-postbac.fr

Une page est consacrée aux candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant. Elle présente les informations nécessaires pour préparer votre choix de formation et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Prenez contact avec l'établissement visé pour connaître, après évaluation de vos besoins, les aides dont vous pourrez bénéficier.

SIGNALER SON HANDICAP SUR DES FORMATIONS SÉLECTIVES, ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Depuis 2016, une procédure sur APB est également mise en place afin d'accompagner au mieux les élèves présentant un handicap ou une maladie chronique invalidante dans l'accès à une formation sélective (DUT, BTS, CPGE...). Au lycée, vous remplirez la fiche de liaison *Entrée dans l'enseignement supérieur* qui sera transmise avec votre certificat médical au médecin conseiller technique auprès du recteur. Si votre candidature a été classée par la commission pédagogique, l'avis prioritaire du médecin permettra de vous en faciliter l'accès. Vous serez averti via votre Espace APB.



LE CONSEIL

Déclarez votre handicap lors de votre inscription à l'université ! Vous pourrez ainsi faire la demande d'aménagements aux études et/ou aux examens : aides humaines, aides techniques, majoration de temps, aménagement du cursus, etc.

EN TERMES D'AUTONOMIE, L'UNIVERSITÉ EST UN GRAND CHANGEMENT !

Comptez environ 20 heures de cours par semaine et autant de travail personnel : la L1 exige de trouver rapidement ses marques car l'année file à grande vitesse. Vous devrez compléter les enseignements en cours par des lectures, des préparations d'exposés et projets de groupe, etc. Une organisation qui suppose maturité et autonomie, clé de la réussite de son année.



L'APPRENTISSAGE, DÈS LE BAC+2

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont également accessibles par la voie de l'apprentissage.

Tout étudiant sans limite d'âge (en situation de handicap) peut préparer un diplôme, du bac+2 au bac+5, avec le centre de formation d'apprentis CFA EnSup-LR : www.ensuplr.fr

Vous préparez ainsi le même diplôme en alternant périodes en entreprise et périodes de cours. Vous bénéficiez du double statut étudiant et salarié. À ce titre, vous percevez une rémunération mensuelle. En apprentissage, les frais d'inscription et les coûts de formation sont entièrement pris en charge.

SÉCURITÉ SOCIALE

Dès votre inscription administrative à l'université, vous devrez vous affilier à la sécurité sociale étudiante. Vous avez dans l'académie de Montpellier le choix entre 2 centres de sécurité sociale étudiante : la MEP (www.mep.fr) et la LMDE (www.lmde.com). Vous pouvez, si vous n'êtes pas couverts par la mutuelle de vos parents, en souscrire une auprès d'un de ces organismes. Elle permet une meilleure prise en charge de votre santé, mais elle n'est pas obligatoire. À partir de la rentrée 2016, la COMUE - LRU propose aux étudiants de Montpellier une meilleure prise en charge et un parcours de santé adapté à leurs besoins grâce à l'ouverture du Centre de Soins Universitaire de Montpellier (CSU) www.csu-montpellier.fr

LOGEMENT ET TRANSPORT

Une étudiante, un étudiant atteint d'un handicap moteur et/ou sensoriel et qui désire un logement du CROUS peut faire sa demande de logement aux normes d'accessibilité sur www.crous-montpellier.fr rubrique *Logement Handicap*. Le responsable de la cité ou de la résidence sera informé confidentiellement de votre situation et votre présence pourra faire l'objet d'une attention particulière de la part des personnels. Dans certains cas, des étudiants sont admis dans une chambre voisine pour vous aider. Cette procédure est valable pour les étudiants qui relèvent du Dossier Social Étudiant (DSE) ou de l'Accueil des Étudiants Internationaux (AEI). **Attention aux dates !** Du 15 janvier au 31 mai 2017, faites votre demande de DSE (bourse et/ou logement), même si vous n'avez pas encore les résultats du bac.

Les frais de transport des étudiants en situation de handicap pour se rendre dans un établissement d'enseignement supérieur relèvent du département. Contactez la Maison départementale des personnes handicapées www.mdpd.fr

SERVICES DE SANTÉ

Vous avez un problème de santé ou un handicap susceptible de perturber vos études ? La Médecine préventive vous apporte un accompagnement individuel et personnalisé adapté à vos besoins, tout au long de votre cursus universitaire. Cette équipe composée de médecins habilités par la MDPH, infirmiers, secrétaires, assistants sociaux, psychologues, est à votre écoute pour évaluer votre situation et vous proposer des aménagements d'études et/ou d'examens.

QUAND ON EST EN SITUATION DE HANDICAP, ON PEUT FAIRE DU SPORT À L'UNIVERSITÉ !

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives - SUAPS - répond et s'adapte aux demandes de pratique sportive émanant d'étudiants en situation de handicap désirant pratiquer, en situation «mixte», lorsque cela est matériellement possible. Il organise également quelques créneaux spécifiques ouverts aux étudiants en situation de handicap pour des activités physiques adaptées.

DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES (RU), DES AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ FAITS POUR VOUS EN FACILITER L'ACCÈS. Par ailleurs des menus adaptés peuvent vous être proposés si vous le souhaitez.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU) permettent de travailler au calme et proposent des documents relatifs à toutes les disciplines enseignées à l'université et bien plus encore.

LES SERVICES UNIVERSITAIRES D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS
 EN SITUATION DE HANDICAP, À CONTACTER DÈS JANVIER OU FÉVRIER
 PENDANT L'ANNÉE DE TERMINALE

En septembre, les journées d'intégration favorisent les échanges étudiants - enseignants. Elles permettent aussi de comprendre le fonctionnement de l'université et de rencontrer des étudiantes, étudiants valides qui vous accompagneront tout au long de l'année.

HÉRAULT

Université de Montpellier

AES, Droit et Science Politique, Économie,
Éducation, IAE, IPAG, ISEM, IUT de Béziers,
IUT Montpellier-Sète, Médecine, Odontologie,
Pharmacie, Polytech, Sciences, STAPS

Service Handiversité

Bâtiment 20 - Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
www.umontpellier.fr/vie-etudiante/handicap
04 67 14 41 44 / 04 34 43 33 71
handicap@umontpellier.fr

Université Paul Valéry Montpellier 3

**Service d'Accueil des Étudiants
Handicapés (SAEH)**

Bâtiment Archéologie (Bât. K)
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
www.univ-montp3.fr/saeh
04 67 14 21 43
etud.handi@univ-montp3.fr

GARD

Université de Nîmes

Bureau d'aide à l'autonomie
Rue du Docteur Georges Salan
CS 13019

30021 Nîmes cedex 1
www.unimes.fr/fr/vie_etudiante/etudiants_handicapes.html
04 66 36 45 81
handicap@unimes.fr

Université de Montpellier

IUT de Nîmes et Faculté de Médecine-Nîmes

Service Handiversité

Bâtiment 20 - Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
www.umontpellier.fr/vie-etudiante/handicap
04 67 14 41 44 / 04 34 43 33 71
handicap@umontpellier.fr

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Université de Perpignan Via Domitia

**Bureau d'Accueil des Étudiants en situation
de Handicap (BAEH).**

Bâtiment B
52, Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan
www.univ-perp.fr/fr/menu/vie-etudiante/etudiants-a-statut-particulier
04 30 19 81 40
baeh@univ-perp.fr

**CFA EnSup-LR, CFA régional de
l'enseignement supérieur en
Languedoc-Roussillon**

99 avenue d'Occitanie
CS 79235 - 34197 Montpellier cedex 5
04 99 58 52 35
www.ensuplr.fr
cfa@ensuplr.fr

Référente handicap : Sophie Piegelin
04 99 58 52 34 - sophie.piegelin@ensuplr.fr



EN SAVOIR PLUS

Mieux vivre sa scolarité et se faire accompagner avec
l'Onisep www.onisep.fr/Formation-et-handicap

Université, bien choisir sa licence, Onisep, collection Dossiers

Handi-U, portail du Ministère de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche, offre des informations pertinentes pour la vie d'un étudiant en situation de handicap www.handi-u.fr

GRAPHES-LR, Groupement Régional pour l'Accès des Personnes Handicapées à l'Enseignement Supérieur : six associations qui accueillent, informent et accompagnent les étudiants en situation de handicap moteur, visuel, ou auditif dans les études et la vie quotidienne.

Tél : 04 99 23 27 75, grapheslr@gmail.com

ADMISSION POST-BAC	DE DÉCEMBRE 2016 À SEPTEMBRE 2017 Attention aux dates limites ! Inscriptions de janvier à mars : www.admission-postbac.fr
INSCRIPTION CROUS (DSE : LOGEMENT/BOURSE)	DU 15 JANVIER AU 31 MAI
JOURNÉES PORTES OUVERTES DES UNIVERSITÉS	DE FÉVRIER À MARS
RECHERCHE JOBS D'ÉTÉ (CRIJ, CROUS)	FÉVRIER
RÉSULTATS DU BAC	JUILLET / AOÛT
INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES UNIVERSITÉ Affiliation sécurité sociale	JUILLET / AOÛT
JOBS D'ÉTÉ	JUILLET / AOÛT
JOURNÉES D'INTÉGRATION - RENTRÉE UNIVERSITAIRE	SEPTEMBRE



Du Lycée à l'Université - élèves en situation de handicap

Réalisation graphique : Languedoc-Roussillon Universités (COMUE-LRU) - Rédaction : Sophie Salvadori, Onisep

Impression : Hérault Juridique - Languedoc-Roussillon Universités (COMUE-LRU) - 163 Rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 41 93 33
Onisep - 31, rue de l'Université - CS 39004 - 34064 Montpellier cedex 2 - Tél. 04 67 60 55 85